calcul des attractions, des résistances, des stabilités de vos matériaux, impondérables et fugitifs, legs des écoles passées, fruit de leurs veilles et de leurs labeurs, cessera d'intéresser des gens préoccupés de reconstruire des gares, des magasins et des marchés, établissements utiles mais bien peu séduisants. Ainsi, de plus en plus, le « poème symphonique », la « fantaisie » guidés, soutenus, pesamment appuyés par un thèmo littéraire accessible aux oreilles de la foule prendront la place de ces musiques lentement desséchées comme ces plantes

d'herbiers dont s'évanouit le parfum,

L'élément vocal retrouvera certainement une saveur qu'il a perdue depuis longtemps et c'est par lui que les artistes pourront peut-être prendre contact avec un auditoire singulièrement changé. Indifférent aux figures bibliques ou historiques ; ignorant des règles de la construction symphonique ; attiré malgré tout par l'appat du platsir auditif, le public d'après-guerre ira au plus sensible, au plus émouvant de la Musique. Malheur alors aux compositeurs qui n'aiment pas la voix, qui s'en vantent et écrivent pour elle, ignorance ou dédain, d'une façon si pitovable, fausse et mal congrue qu'on en demeure consterné. La joje sensuelle que procure la voix sera goûtée de gens que les sens touchent encore de si près, qui ne sont ni snobs, ni érudits, ni très austères. L'art démocratique par excellence est le vocal. C'est même - à un instant où on peut dénoncer, avec quelque mélancolie, la décadence prochaine de certaines formes musicales - par lui, en l'adaptant à des conditions nouvelles, qu'il sera possible de maintenir la discipline nécessaire à un art tombant, d'un coup et par une évolution singulière, dans le domaine public.

Les artistes qui ne désirent pas, à bref délai, et sitôt après la guerre, remplir le rôle des rois en exil, feront bien de méditer, dès maintenant, sur les conditions nouvelles qui leur seront offertes - ou imposées - et auxquelles ils devront s'adapter (c'est la loi de la vic, qu'elle soit individuelle ou sociale). Pour cette renaissance, qui va dater de demain, il faut qu'ils préparent les voies, ramènent à ses origines leur art, issu de la danse et du chant, qu'ils considèrent leurs nouveaux devoirs de maîtrise et se maintiennent en état de grâce artistique afin d'offrir à la communion de la foule leur petite part du pain spirituel dont elle

ne saurait se passer.

M. DAUBRESSE.

PROPAGANDE

os lecteurs n'ont pas oublié la campagne menée ici dans l'intérêt national de l'Edition musicale classique française. Nos efforts ont été sulvis d'effets

qui, chaque jour, amènent quelque réalisation. D'autre part, la Ligue pour la défense de la Musique française s'est préoccupée des moyens propres à assurer pratiquement et à développer les facilités nécessaires à la propagation et à l'exécution des œuvres composées par nos compatriotes. Elle a pensé que les discours étaient peu de chose, que les conférences, les missions officielles, toutes les tentatives faites depuis la guerre seraient frappées de stérilité si les « matériels » des ouvrages publiés par les éditeurs restaient en nombre insuffisant pour répendre aux demandes des directeurs de théâtres et de concerts. Comment, en effet, une œuvre peut-elle se répandre en une diffusion efficace, si son texte n'existe pas ou demeure réduit à une inexistante proportion? Quantité de partitions ayant fait leurs preuves ne sont pas gravées; nombreuses sont celles dont le matériel réalisé consiste en une ou deux autographies, une ou deux copies à la main. A peine osons-nous elter les Béatitudes de C. Franck, un opéra-comique installé au répertoire par 150 représentations, etc.

Et peut-on s'étonner que dans l'apre espérance de conceptions différentes, tel M. Messager pour Béatrice — ou à des maisons allemandes — Y. Z. ?

Certes, la situation de l'éditeur est délicate, en présence de l'auteur qui lui apporte un opéra ou une symphonie. D'une part, une grosse mise de fonds à exposer ; d'autre part, l'aléa du succès ou du « four » ; puis les droits du compositeur à respecter, l'œuvre à soutenir, un lancement onéreux, les complications

et les imprévus.

En l'absence des rigoureuses précisions d'un contrat qui, pour des raisons diverses, ne fixe pas toujours les clauses d'un équilibre absolu, que fera l'éditeur? Ou il refusera une affaire qui lui semble aventureuse, laissant au compositeur le soin de faire tous les frais à ses risques et périls. Ou bien deux systèmes se présenteront. L'un qui consiste à faire l'édition avec toutes les conséquences qu'elle comporte, et dont nous avens envisagé plus haut les plus sérieuses. Et dans ce cas, le matériel complet, — partitions, parties d'orchestre, chœurs, etc., — formera l'un des éléments de l'opération. Ainsi procèdent nos plus importantes maisons.

L'autre, économique, consiste à graver la réduction de l'œuvre pour le piano et à faire copier à la main un ou deux - plutôt un - jeux de matériel qui seront donnés en location à l'entrepreneur susceptible de la présenter au public. Système de l'enterrement pour le compositeur. Diffusion impossible. L'économie opérée par l'éditeur se reteurnera contre la prospérité que l'ouvrage aurait pu provoquer. Cela se conçoit du reste facilement, si l'on songe que le matériel, ainsi réduit, est frappé d'immobilisation et ne peut répondre aux besoins immédiats des directeurs tentés de monter l'œuvre et obligés d'attendre indéfiniment que le confrère qui l'a en location n'en ait plus besoin.

Un directeur américain télégraphie :

" J'ai l'intention de monter l'opéra de M. X... Prière envoyer matériel. "

Réponse de l'éditeur :

" Matériel en mains. Enverrai aussitôt disponible. "
Vous pressentez la réplique du directeur américain. L'opéra reste en panne; le compositeur et l'éditeur aussi. Des années se passent et l'opéra de M. X... est parfaitement enterré.

Et si j'ajoutais que les prix de ces matériels ne sont même pas fixés d'une

façon normalement uniforme.

Certains commerçants ont conservé la routine d'une déplorable méthode qui consiste — ainsi que j'en ai la preuve sous les yeux — à ne pas fixer les prix à l'avance

" Tout dépend du client, de l'établissement à qui le matériel est destiné... ",

déclarait un éditeur à l'un de ses auteurs.

Je reconnais que, commercialement, la situation est embarrassante. Le premier système a l'avantage évident de favoriser la diffusion. Mais comme il coûte cher, il n'est réservé qu'à un petit nombre d'auteurs favoris ou classés. Le second est fâcheux; mais comme il coûte relativement peu, il permet à l'éditeur qui l'emploie, d'entreprendre des essais plus nombreux et d'aider l'essor éventuel de jeunes talents naissants ou moins notoires. C'est ainsi que procéda la Maison Eschig.

Mise en présence du problème, cherchant une solution efficace, remuant en tous cas des idées et provoquant les initiatives et les bonnes volontés, la Ligue s'est réunie et a adopté le vœu suivant : « Une démarche sera faite auprès de M. le Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts pour lui demander de vouloir bien prendre toutes dispositions nécessaires en vue d'obtenir des éditeurs de musique qu'ils établissent une vingtaine de matériels complets -- orchestre, chœurs s'il y a lieu -- des ouvrages symphoniques et lyriques français qu'ils détiennent. »

Il était désirable qu'une entente se produisit sur des bases loyalement commerciales et que des procédés fussent recherchés en commun pour préparer tout au

moins les germes des propagandes et des diffusions si souhaitées

C'est dans ces termes précis que la démarche fut faite auprès de M. Dalimier dont l'activité rendait utile à l'art français un poste aujourd'hui sacrifié. Le vœu fut déposé par MM. C. Erlanger, F. Casadesus et le signataire de ces lignes. Très favorablement accueillie, la motion fut transmise officiellement à la Chambre syndicale des Editeurs qui l'examina dans une récente réunion de son Comité.

Ce qui se passa, nous le devinons. Quoi qu'il en soit, voici la conclusion de l'ordre du jour que la Chambre syndicale transmit aux Beaux-Arts :

Novembre 1917.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Commo suite à votre lettre du 24 octobre, j'ai l'honneur de vous faire savoir que communication a été faite par mes soins, à notre séance du Conseil d'administration du 13 courant, du vœu exprimé par la Ligue nationale pour la défense de la Musique française.

Notre Conseil d'administration, tout en réservant son appréciation sur les termes impératifs du vœu émis, et ne voulant s'occuper que de l'intention des plus louables qui l'a dicté, est d'avis que ses attributions statutaires ne lui permettent pas d'envisager les modalités de ce vœu, car il est d'ordre individuel.

Il y a lieu toutefois de faire remarquer que les difficultés croissantes de production, par

suite de la raréfaction de main-d'œuvre, font obstacle aux meilleures volontés.

Auteurs et éditeurs ayant un intérêt commun dans une large diffusion de la Musique française, nous ne doutons pas des efforts communs dans le sens d'un avenir meilleur. Veuillez agréer, etc.

> Le Président, Signé : J. DURAND.

La Chambre syndicale reconnaît qu'un « avenir meilleur » est à désirer. Mais

de quoi sera-t-il fait ?

La question mériterait un examen plus approfondi. Certes des contrats individuellement établis entre l'auteur et l'éditeur peuvent prévoir toutes les combinaisons possibles, déterminer et préciser toutes les obligations réciproques. N'y aurait-il pas lieu pourtant de fixer des statuts généraux et des usages plus adéquats à l'expansion de l'art ? Ne pourrait-on trouver d'accord et de bonne foi des « modalités » susceptibles de garantir la protection de la pensée ? à un point de vue plus national et plus patriotique, ne pourrait-on organiser les bases d'une lutte artistique prochaine où les intérêts français seraient victorieusement défendus contre les organisations étrangères dont nous constatons, même actuellement, les efforts dans les pays d'Amérique latine si disposés à nous accueillir.

Oui, la main-d'œuvre raréfiée peut retarder aujourd'hui bien des réalisations. Hélas! ne peut-on du moins, en dégageant les projets de leurs complexités, étu-dier les réformes pratiques? C'est ce terrain qu'il faut d'ores et déjà préparer, sincèrement, avec la volonté d'aboutir, en orientant les compétences vers les

nécessités d'avenir.

CH. TENROC.

LES THÉATRES

Académie nationale de Musique

JEANNE D'ARC. - Drame lyrique de M. Raymond Roze

Un comité de bienfaisance a fait donner à l'Opéra, le 24 novembre, au bénéfice des Croix-Rouges Franco-Britanniques une représentation extraordinaire de la Jeanne d'Arc, de M. Raymond Roze. Ce drame lyrique avait été exécuté, pour la première fois, au théâtre royal de Covent Garden, à Londres, le 1er novembre 1913. On en a donné la répétition générale, à Paris, le lendemain de la première, et deux ou trois autres auditions les jours suivants. Le but principal des organisateurs de ce spectacle, je veux dirc leur œuvre de charité, fut heureusement atteint, paraît-il. Est-il permis de se demander, en pareil cas, s'ils

ont, du même coup, pleinement satisfait nos aspirations artistiques ?

En ce qui concerne la musique de cet opéra... de réparation, composée par un musicien anglais, la presse française n'a pas été très tendre. On a reproché vivement, voire même avec un peu d'aigreur, à M. Roze de ne pas nous avoir apporté une partition très originale, mais plutôt un tissu de lieux communs empruntés à toutes les Ecoles et à tous les maîtres, de Gounod à Wagner et de Verdi à Massenet. Je n'ose m'inscrire en faux contre un tel jugement, d'une incontestable équité. Je me permets seulement de faire observer que, dans tant de cas, j'allais dire dans la plupart des cas, il en va de même pour les partitions, chez nous, sans que nos critiques soulignent cette effarante absence de personnalité, si fréquente chez les compositeurs modernes, dont l'inspiration est le plus souvent courte et bien peu caractéristique. Ils ont peut-être plus de talent, me direz-vous, que l'honorable auteur de Jeanne d'Arc? J'y consens, mais c'est peu de chose le talent, là où le génie manque, et, après tout. l'habileté a si peu de prise sur nos cœurs, qu'on en vient à se demander, submergés que nous sommes par la virtuosité d'écriture, si elle n'est pas le pire de tous les maux. Vous imaginez vous une Jeanne d'Arc réussie par aucun de nos maîtres con-

temporains? Moi pas. Il faut une telle simplicité pour toucher avec bonheur aux grandes figures de la légende et de l'histoire! Roland, la bergère de Domrémy,